

Direction de l'analyse et de la gestion financière

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2020_126
SÉANCE DU 3 JUIN 2020

26 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Il revêt cette année une importance particulière puisqu'il tient compte d'une partie des effets financiers de la crise sanitaire du Covid 19, détaillés dans le rapport de présentation ci-joint.

La présentation du budget supplémentaire est identique à celle du budget primitif, l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre les budgets supplémentaires 2020 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget supplémentaire 2020 et du rapport de présentation de ce dernier,
- autoriser Monsieur le Maire, ou le maire-adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoît ARRIVE

PJ : 2

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 3 juin 2020

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le



ID : 050-200056844-20200603-DEL2020_126_1-BF

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à la séance : 52
Date de la convocation et de son affichage : 27 mai 2020
Date d'affichage du compte rendu : 10 juin 2020

L'An Deux Mille Vingt, le trois juin à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 27 mai 2020 par M. ARRIVE, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

PRESENTS – AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – BASTIAN Frédéric - BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BEURTON Sophie - BROQUAIRE Guy - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CONDETTE Christophe - EPPE Jean-Bernard - FAGNEN Sébastien - FRANCOISE Bruno - GENTILE Catherine - GODEFROY Annick - GRUNEWALD Martine - HAIRON Maryline - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HERY Sophie - HUET Catherine – JOZEAU-MARIGNE Muriel - LAINÉ Sylvie - LE MONNYER Florence - LEBONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne – LECRES Marie-Odile - LEFRANC Bertrand - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric – LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude – LOUISET Michel - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel – MARGUERITTE David - MARTIN Patrice – MERLAUD Philippe - MORIN Daniel - PIC Anna - PICHON Jean-Pierre - ROUELLE Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUSVOAL Camille - ROUXEL André - SOURISSE Claudine – TAVARD Agnès - TISON Franck – TRAVERT Alain – VARENNE Valérie.

ABSENTS EXCUSES - AUBEY Marie-Thérèse (mandataire BERNARD Christian) - BAUDIN Marie-Claire (mandataire BAUDIN Philippe)- BESNARD Angélique (mandataire BERNARD Christian) - BESUELLE Régine (mandataire AMBROIS Anne) - BIHET Pierre - BLED Corinne (mandataire BURNOUF Hervé) - BONHOMME Serge - BOURDEL Marcel (mandataire HERY Sophie) - BOURDON Cyril (mandataire MARGUERITTE David) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire BAUDIN Philippe) - BRANTONNE Pascal (mandataire CONDETTE Christophe) - BRUNET Alain - CATHERINE Christian (mandataire HAIRON Maryline) - CAUVIN Bernard (mandataire FAGNEN Sébastien) - CEDRA Thierry (mandataire EPPE Jean-Bernard) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire HERY Sophie) - CHEMIN Sylvain - CLUGERY Bruno (mandataire AMBROIS Anne) - COLSON Christiane (mandataire GODEFROY Annick) - CORPEL Sophie (mandataire LEJAMTEL Ralph) - CRÉN Anne (mandataire LIOT Claude) - DANZIAN Monique (mandataire ROUSSEL Pascal) - DELAUNAY Sylvie (mandataire CATHERINE Arnaud) - DELESTRE Richard – DESPLAINS Isabelle (mandataire HEBERT Karine) - DUFOUR Christine (mandataire LAINE Sylvie) - DUPREY Catherine (mandataire GENTILE Catherine) - DUREL Jacqueline (mandataire HUET Catherine) - DUVAL Karine (mandataire LINCHENEAU Jean-Marie) - EUDET Yveline (mandataire EPPE Jean-Bernard) - FATOME Martine (mandataire FAGNEN Sébastien) – FERNAGU Jean-Marie (mandataire BROQUAIRE Guy) - FEUILLY Hervé (mandataire HEBERT Karine) - FONTAINE Bernard (mandataire ROUSSEL Pascal) – FROMONT Yolande (mandataire GENTILE Catherine) - GESNOUIN Marie-Claude (mandataire GODEFROY Annick) - GODIN Guylaine (mandataire JOZEAU-MARIGNE Muriel) – GOSSELIN-FLEURY Geneviève (mandataire ARRIVE Benoit)- GOUREMAN Paul (mandataire MAGHE Jean-Marie) - GUEGAN Fabienne (mandataire LEFRANC Bertrand) - GUILLOT Marie-Annick (mandataire LEFRANC Bertrand) - HAMON Françoise (mandataire LEGOUIX Daniel) - HÉBERT Raymond (mandataire MAGHE Jean-Marie) - HENNEBAUT Jean-Marc (mandataire LECLAIRE Maryvonne) – HOULLEGATTE Jean-Michel (mandataire ARRIVE Benoit)- HUBERT Christiane (mandataire LINCHENEAU Jean-Marie) - HUBERT Jacques - JAUNAIT Annick (mandataire LEBONNOIS Marie-Françoise) - JEANNE Lucile (mandataire HUET Catherine) - JOLY Kristelle (mandataire LEJAMTEL Ralph) - JORET Marc (mandataire MERLAUD Philippe) - JUMELIN Béatrice (mandataire BEURTON Sophie) – KERRENEUR Michel - LAGARDE Jean (mandataire LOUISET Michel) - LAISNEY Michel (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert) - LAMBERT-CARABIN Annie (mandataire LEGOUIX Daniel) - LAUNOY Claudie (mandataire CONDETTE Christophe) - LE BARBENCHON Aline (mandataire VARENNE Valérie) - LECONTE David (mandataire MERLAUD Philippe) – LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire CATHERINE Arnaud) - LEGOUBEY Frédéric (mandataire FRANCOISE Bruno) - LEJEUNE Anne (mandataire MORIN Daniel) – LELOY Jean-Pierre (mandataire HEBERT Dominique) - LEMARINEL Nelly (mandataire HEBERT Dominique) - LERECULEY Daniel (mandataire MARTIN Patrice) - LEREVEREND Philippe (mandataire MARTIN Patrice) - LEROUX Patrick (mandataire MORIN Daniel) - LETERRIER Sarah (mandataire BEURTON Sophie) - LETOUZÉ Thierry (mandataire LIOT Claude) - LOHIER Frédéric (mandataire PIC Anna) - LORIMIER Monique (mandataire TAVARD Agnès) - LUCAS David (mandataire BASTIAN Frédéric) - LUCE Christophe (mandataire BASTIAN Frédéric) - MAILLARD Vladimira (mandataire TRAVERT Alain) - MARIVAUX Isabelle (mandataire LAINE Sylvie) - MARTIN Olivier (mandataire PICHON Jean-Pierre) – MONNIER Jean (mandataire LECLAIRE Maryvonne) – OLIVIER Hubert (mandataire ROUELLE Maurice) – ORANGE Jacques - OVIVIER Stéphane (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert) - PEYPE Gaëlle (mandataire MADEC Nathalie) - PICHON Hugues (mandataire GRUNEWALD Martine) - PISMONT Geneviève – POIDEVIN Hugo - POIZOT Emmanuel (mandataire PIC Anna) - RENARD Nathalie (mandataire TAVARD Agnès) - RENARD Nicole – REY Michel (mandataire TRAVERT Alain) - RONSIN Chantal (mandataire PICHON Jean-Pierre) - SÉBIRE Nelly (mandataire LECRES Marie-Odile) - SIMON Sylvie (mandataire SOURISSE Claudine) - SIMONIN Philippe (mandataire ROUELLE Maurice) – SOETAERT Pierre (mandataire ROUSVOAL Camille) - SOREL Jeanne (mandataire LECRES Marie-Odile) - SOUNGWAH Gabriel (mandataire ROUSVOAL Camille) - SPAGNOL Marc (mandataire BURNOUF Hervé) - TAUPIN Dominique - TESSON Patrick (mandataire GRUNEWALD Martine) - THÉVENY Marianne (mandataire HAIRON Maryline) - TUFFREAU Danièle (mandataire FRANCOISE Bruno) - VAYER Dominique (mandataire LOUISET Michel) - VIGNET Hubert -(mandataire JOZEAU-MARIGNE Muriel) - VIVIER Nicolas (mandataire LE MONNYER Florence).

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le

 SLO

ABSENTS - ADAM Michel - DESNOUES Marylène - HUET Fabrice - HUREL Karine - LEJUEZ Nicolas - LEPOTIER Carole - QUATREVALET Cathy) - VAULTIER Thérèse.

ID : 050-200056844-20200603-DEL2020_126_1-BF

Mme Martine GRUNEWALD conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DU

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

2020

Introduction générale

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Il revêt cette année une importance particulière puisqu'il tient compte d'une partie des effets financiers de la crise sanitaire du Covid 19, détaillés ci-après.

La crise sanitaire mondiale que traverse notre pays a nécessité la mise en œuvre de mesures législatives exceptionnelles et transitoires afin d'assurer la continuité des institutions locales et de leurs services publics. La loi d'urgence sanitaire du 23 mars dernier a autorisé le gouvernement à légiférer par ordonnances afin de prendre toutes les mesures nécessaires à la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et d'adapter le fonctionnement des collectivités locales et leurs EPCI à la crise actuelle.

L'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financières et fiscales des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, permet ainsi à ces derniers d'assurer les flux financiers essentiels au maintien des services publics. Elle prévoit des mesures de continuité budgétaires, financières et fiscales.

Sans remettre en question les grands équilibres du budget primitif 2020, voté le 29 janvier, ce budget a dû néanmoins s'adapter à cette situation de crise en prévoyant dans un premier temps des crédits urgents pour soutenir les associations ainsi que les plus démunis à travers les aides du CCAS. Il permet également de financer l'acquisition d'équipements de protections individuelles tels que les masques et les produits sanitaires pour les agents municipaux et la population.

Ces ajustements ne constituent qu'une première étape destinée à offrir à la collectivité la souplesse et la réactivité nécessaires pour gérer les premières urgences.

Les services municipaux travaillent à estimer l'ensemble des conséquences financières de cette crise. Il s'agit de recettes qui seront amoindries par rapport aux prévisions (droits de mutation, droits de stationnement, produits des services (piscines, musées, périscolaire ...)) mais aussi de dépenses qui ne seront pas réalisées (événements annulés, économies sur le patrimoine et les matériels moins utilisés pendant le confinement) et de nouvelles recettes (participation de l'Etat à l'achat de masques). Tous ces effets financiers seront intégrés dans les prochaines décisions modificatives en septembre-octobre puis en décembre.

Par ailleurs, un système de comptabilisation des dépenses liées au Covid 19 a été mis en place. Il permettra d'établir un bilan précis des effets financiers de cette crise.


Au total, ce budget propose une dépense réelle de fonctionnement supplémentaire de 2 931 253 € dont 2 175 000 € liés à la crise sanitaire.

L'équilibre du budget supplémentaire ressort ainsi à 48 916 947.
mouvements réels (budget principal).

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
Reçu en préfecture le 12/06/2020
Affiché le 37.6 dont 34 527
ID : 050-200056844-20200603-DEL2020_126_1-BF

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget général						
Principal	34 527 259.94	14 389 687.43	48 916 947.37	34 527 259.94	14 389 687.43	48 916 947.37
Investissement	31 596 007.08	-4 930.00	31 591 077.08	17 196 459.65	14 394 617.43	31 591 077.08
Fonctionnement	2 931 252.86	14 394 617.43	17 325 870.29	17 330 800.29	-4 930.00	17 325 870.29
Camping	203 599.15	56 446.70	260 045.85	203 599.15	56 446.70	260 045.85
Investissement	172 499.15	0.00	172 499.15	116 052.45	56 446.70	172 499.15
Fonctionnement	31 100.00	56 446.70	87 546.70	87 546.70	0.00	87 546.70
Panneaux photovoltaïques	142 640.85	133 341.90	275 982.75	142 640.85	133 341.90	275 982.75
Investissement	133 501.85	0.00	133 501.85	159.95	133 341.90	133 501.85
Fonctionnement	9 139.00	133 341.90	142 480.90	142 480.90	0.00	142 480.90
Creusement des fosses	437.13	0.00	437.13	437.13	0.00	437.13
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	437.13	0.00	437.13	437.13		437.13
Port de plaisance	386 414.84	84 410.97	470 825.81	386 414.84	84 410.97	470 825.81
Investissement	282 587.71	-4 000.14	278 587.57	194 176.46	84 411.11	278 587.57
Fonctionnement	103 827.13	88 411.11	192 238.24	192 238.38	-0.14	192 238.24
Locations	786 266.99	87 634.27	873 901.26	786 266.99	87 634.27	873 901.26
Investissement	776 266.99	8 999.00	785 265.99	706 630.72	78 635.27	785 265.99
Fonctionnement	10 000.00	78 635.27	88 635.27	79 636.27	8 999.00	88 635.27
Parkings	191 437.57	8 667.02	200 104.59	191 437.57	8 667.02	200 104.59
Investissement	183 964.16	0.00	183 964.16	175 297.14	8 667.02	183 964.16
Fonctionnement	7 473.41	8 667.02	16 140.43	16 140.43	0.00	16 140.43

Le budget principal (sous nomenclature M14)

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
Reçu en préfecture le 12/06/2020
Affiché le 
ID : 050-200056844-20200603-DEL2020_126_1-BF

Le budget principal, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 17 325 870.29 € en section de fonctionnement et à 31 591 077.08 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
DEPENSES	Réelles		2 931 252.86	2 931 252.86
	Ordre		14 394 617.43	14 394 617.43
résultat reporté				
Total des dépenses de fonctionnement				17 325 870.29
		Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
RECETTES	Réelles		534 102.00	534 102.00
	Ordre		- 4 930.00	- 4 930.00
résultat reporté				16 796 698.29
Total des recettes de fonctionnement				17 325 870.29

INVESTISSEMENT

		Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
DEPENSES	Réelles	20 418 631.71	3 685 449.15	24 104 080.86
	Ordre		- 4 930.00	- 4 930.00
résultat reporté				7 491 926.22
Total des dépenses d'investissement				31 591 077.08
		Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
RECETTES	Réelles	10 461 330.56	6 735 129,09	17 196 459.65
	Ordre		14 394 617,43	14 394 617.43
affectation du résultat de fonctionnement				17 449 227,37
résultat reporté				
Total des recettes d'investissement				31 591 077.08

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget supplémentaire sont de 17 325 870.29 € dont 529 172.00 € de recettes nouvelles et 16 796 698.29 € de résultat de fonctionnement reporté.

Libellé	Propositions nouvelles
013 Atténuations de charges	480 000
70 Produits services, domaine et ventes div	- 50 000
73 Impôts et taxes	165 696
74 Dotations et participations	- 45 824
75 Autres produits de gestion courante	18 000
Total des recettes de gestion courante	567 872
77 Produits exceptionnels	- 33 770
Total des recettes réelles de fonctionnement	534 102
042 Opérat° ordre transfert entre sections	- 4 930
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	- 4 930
TOTAL	529 172
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	16 796 698,29
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 325 870,29

Le chapitre 013 augmente de 480 000 €. Il s'agit de crédits nécessaires à la passation d'écritures liées aux variations de stocks. Ces écritures sont équilibrées au budget par une dépense équivalente au chapitre 011.

Le chapitre 70 diminue de 50 000 €. Il s'agit de la perte estimée sur le produit des horodateurs rendus gratuits pendant la période de confinement.

Le chapitre 73 augmente globalement de 165 696 €. En termes de fiscalité, il est nécessaire d'ajuster les prévisions du budget primitif afin de tenir compte de la notification des bases prévisionnelles des impôts directs locaux (état 1259 COM) intervenue depuis le vote du budget. Par ailleurs, il convient de réduire la prévision concernant les droits de mutation. Ceux-ci étant attendus en diminution du fait des moindres transactions immobilières pendant le confinement. Cette diminution est estimée à 10 % des recettes perçues en 2019, soit 240 000 €.

Ce montant global supplémentaire se décompose comme suit :

- ✓ Taxes foncières et habitation : + 384 419 €
- ✓ Attribution compensation : + 20 220 €
- ✓ Fiscalité reversement FPIC : + 1 057 €
- ✓ Droits de mutation : - 240 000 €

Le chapitre 74 diminue globalement - 45 824 € après intégration de la notification des dotations d'Etat pour 2020:

- ✓ Dotation forfaitaire : - 43 708 €
- ✓ Dotation de solidarité rurale (DSR) : - 13 586 €
- ✓ Dotation de solidarité urbaine (DSU): - 43 013 €
- ✓ Participation Etats Autres : + 2 000 €
- ✓ Participation GFP de rattachement : - 22 220 €
- ✓ Compensations fiscales de TH : + 73 358 €
- ✓ Compensations fiscales de TF : + 1 345 €

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire s'élèvent à 17 325 870.29 € dont 2 931 252.86 € en mouvements réels et 14 394 617.43 € en mouvements d'ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	1 738 628,68
012 Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00
014 Atténuations de produits	- 29 337,00
65 Autres charges de gestion courante	996 945,36
Total des dépenses de gestion courante	2 721 237,04
66 Charges financières	-
67 Charges exceptionnelles	210 015,82
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 931 252,86
023 Virement à la section d'investissement	13 962 150,82
042 Opérat° ordre transfert entre sections	432 466,61
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	14 394 617,43
TOTAL	17 325 870,29

Le chapitre 011 augmente de 1 738 628,68 €.

La principale dépense supplémentaire concerne les achats de masques pour un montant de 725 000 €. Il convient de préciser que cette inscription est sciemment surévaluée car calculée avec une TVA à 20 % pour permettre l'engagement des commandes. Au final, c'est une TVA à 5,5 % qui sera appliquée à la loi de finances rectificative instituant cette disposition. Par ailleurs, l'Etat devrait également rembourser la moitié des achats de masques destinés à la population à raison de 2 euros TTC par masque. Cette somme sera inscrite lors d'une prochaine décision modificative une fois que le crédit aura été notifié par l'Etat.

Une dépense de 100 000 € est également proposée pour les autres achats dans le cadre de la crise sanitaire (gels hydroalcooliques, lingettes désinfectantes, ...).

Par ailleurs, on peut noter notamment :

- Une augmentation de 480 000 € du compte 6032. Il s'agit de crédits nécessaires à la passation d'écritures liées aux variations de stocks. Ces écritures sont équilibrées au budget par une recette équivalente au chapitre 013
- Une dépense de 195 542 € destinée à régulariser des factures dues aux Francas qui n'ont pas pu être payées en 2019 ni rattachées suite à un changement d'imputation comptable
- Une somme de 229 900 € destinée à des remboursements de frais au CCAS. Il ne s'agit que d'un changement d'imputation, cette même somme étant déduite du chapitre 65.

Le chapitre 65 augmente globalement de 996 945,36 €.

En effet, un crédit exceptionnel de 500 000 € est proposé au budget supplémentaire afin de soutenir le monde associatif, confronté à des difficultés financières du fait de la crise sanitaire. Cette enveloppe de 500 000 € sera mobilisée pour venir en soutien aux associations les plus impactées, selon des modalités et des critères qui restent à définir. Chaque demande sera étudiée par les services de la commune nouvelle, quels que soient le champ d'activité et la commune déléguée de résidence de l'association. Cette aide exceptionnelle représente une progression d'environ 10% du budget consacré annuellement au monde associatif.

Un autre crédit provisionnel de 500 000 € est également proposé afin de soutenir les actions du CCAS, particulièrement sollicité et réactif en ce temps de crise. Il s'agit notamment de la mise en place de chèques alimentaires personnalisés que la ville a décidé de distribuer pendant toute la période de

fermeture des établissements scolaires, afin que les familles les plus démunies des repas ou du tarif plancher, continuent de bénéficier de cette aide. Le coût de cette mesure est estimé à 124 000 € pour 6 semaines.

Ce crédit permettra également de financer la prime exceptionnelle qui sera versée aux agents du CCAS mobilisés pendant la période de confinement, dont le coût est estimé à 200 000 €.

Un crédit de 200 000 € est également proposé afin de tenir compte du report du second tour des élections municipales. En effet, les crédits concernant les indemnités des élus avaient été diminués au BP 2020, à hauteur de 234 000 € par rapport à 2019, en prévision de la diminution du nombre d'élus municipaux à partir du mois de mars. Ces crédits seront de nouveau ajustés précisément quand la date du second tour sera connue.

Enfin, une somme de 229 900 € est retirée du chapitre 65 pour être transférée au chapitre 011.

Le chapitre 67 augmente de 210 015,82 €.

Il s'agit notamment d'une inscription provisionnelle de 150 000 € destinée à soutenir les budgets annexes de la Ville dont l'équilibre pourrait être remis en cause du fait de la crise sanitaire (budget annexe des parkings notamment avec une perte de redevance attendue suite à la mise en œuvre de la gratuité pendant les périodes de confinement et de déconfinement).

On note également une dépense de 60 000 € destinée à financer le fonds de retraite des sapeurs-pompiers, cette somme ayant été déduite au budget primitif par erreur.

C. Les dépenses d'investissement

Libellé	Propositions nouvelles
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	224 569,24
21 Immobilisations corporelles	215 727,34
23 Immobilisations en cours	3 198 217,03
Total des dépenses d'équipement	3 638 513,61
16 Emprunts et dettes assimilées	30 900,00
Total des dépenses financières	30 900,00
45... Total des opé. pour compte de tiers	16 035,54
Total des dépenses réelles d'investissement	3 685 449,15
040 Opérat° ordre transfert entre sections	- 4 930,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	- 4 930,00
TOTAL	3 680 519,15
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	7 491 926,22
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 172 445,37
ETAT DES REPORTS	20 418 631,71
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVEC REPORTS	31 591 077,08

Hors solde d'exécution négatif de 2019 reporté, les dépenses d'investissement du budget supplémentaire sont de 24 099 150,86 €.

Elles incluent 20 418 631,71 € de restes à réaliser 2019. Il s'agit de dépenses d'investissement engagées juridiquement et comptablement en 2019 mais pas encore mandatées.

Les nouvelles dépenses s'élèvent à 3 680 519,15 €.

Parmi celles-ci, on retrouve 3 040 433 € de crédits de paiement non utilisés en 2019 et de 2020 (procédures AP/CP).

On retrouve également des crédits non-inscrits au budget primitif. La principale opération concernée étant la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Fernagu (Querqueville) pour un montant de 319 680 €.

D. Les recettes d'investissement

La reprise des résultats concourt à réduire significativement le recours à l'emprunt à hauteur de 10 726 886,78 €. Ce recours estimé initialement à 36 911 545,42 € au budget primitif ne s'élève donc plus qu'à 26 184 658,64 € au budget supplémentaire.

Libellé	Propositions nouvelles
13 Subventions d'investissement (hors 138)	- 41 277,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- 10 726 886,78
23 Immobilisations en cours	3 029,96
Total des recettes d'équipement	- 10 765 133,82
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	17 449 227,37
024 Produits des cessions d'immobilisations	35 000,00
Total des recettes financières	17 484 227,37
45... Total des opé. pour le compte de tiers	16 035,54
Total des recettes réelles d'investissement	6 735 129,09
021 Virement de la sect° de fonctionnement	13 962 150,82
040 Opérat° ordre transfert entre sections	432 466,61
Total des recettes d'ordre d'investissement	14 394 617,43
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 129 746,52
ETAT DES REPORTS	10 461 330,56
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT AVEC REPORTS	31 591 077,08

Les principaux mouvements concernent l'affectation des résultats (compte 1068) et la forte augmentation du virement de la section de fonctionnement du fait du résultat de fonctionnement excédentaire de 2019.

E. La chaîne de l'épargne et la structure du financement des investissements

	BP	BS	Total
+ Recettes réelles de fonctionnement	139 375 626	534 102	139 909 728
- Dépenses réelles de fonctionnement	125 615 838	2 931 253	128 547 091
= Epargne brute	13 759 788	- 2 397 151	11 362 637
- Rbt capital dette	8 267 744	91 757	8 359 501
= Epargne nette	5 492 044	- 2 488 908	3 003 136
+ Résultat 2019 reporté (002)		16 796 698	16 796 698
= Epargne nette avec résultat 2019 reporté	5 492 044	14 307 790	19 799 834

Avec 2 931 253 € de dépenses nouvelles contre seulement 534 102 € de recettes nouvelles inscrites dans ce budget supplémentaire, l'épargne nette diminue par rapport à celle du budget primitif, en passant de 5,5 M€ à 3 M€.

Néanmoins, grâce à de substantiels excédents de fonctionnement cumulés, on peut constater le report du résultat à hauteur de 16,8 M€, ce qui porte au final l'épargne nette à 19,8 M€.

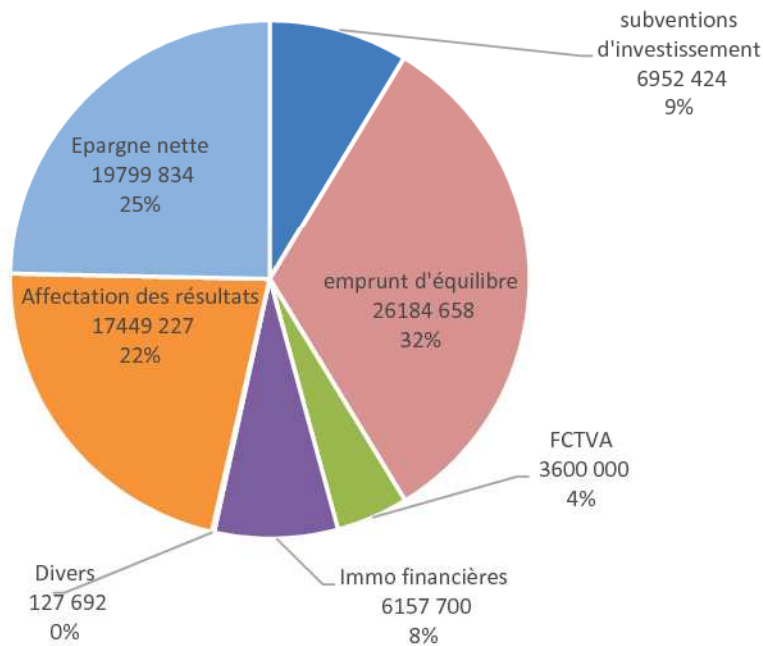
Cette épargne nette permet de financer les investissements à hauteur de 24,7 %.

Si l'on ajoute à l'épargne nette l'affectation des résultats qui finance le résultat global (7 491 926 € (inclus dans les dépenses d'investissement)) et l'investissement qui est déficitaire à hauteur de 9 957 301 €, on obtient un taux d'autofinancement de 46,4 %.

L'emprunt d'équilibre prévisionnel finance 32,6 % des investissements.

BP + BS	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'investissement (hors dette)	80 271 536		
subventions d'investissement		6 952 424	8,7%
emprunt d'équilibre		26 184 658	32,6%
FCTVA		3 600 000	4,5%
Immo financières		6 157 700	7,7%
Divers		127 692	0,2%
Affectation des résultats		17 449 227	21,7%
Epargne nette		19 799 834	24,7%
Total	80 271 536	80 271 536	100,0%

Structure du financement de l'investissement



Les budgets annexes sous nomenclature M4

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 050-200056844-20200603-DEL2020_126_1-BF

I. Le budget annexe Camping de la Saline

Le budget annexe du camping, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 87 546.70 € en section d'exploitation et à 172 499.15 € en section d'investissement.

En ce qui concerne ce budget, des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 30 888.95 € en fonctionnement.

La reprise du résultat d'investissement conduit à l'inscription d'acquisition de matériel, et de travaux à hauteur de 172 499.15 €.

II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Le budget annexe panneaux photovoltaïques, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 142 480.90 € en section d'exploitation et à 133 501.85 € en section d'investissement.

En ce qui concerne ce budget, des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 9 139 € en fonctionnement.

La reprise des résultats 2019 permet d'inscrire en investissement une dépense nouvelle pour de l'acquisition de matériel et de travaux à hauteur de 133 501.85 €.

III. Le budget annexe creusement de fosses

Le budget annexe creusement de fosses s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 437.13 € en section d'exploitation.

La reprise du résultat 2019 de 437.13 € en fonctionnement conduit à l'inscription d'une dépense de fournitures consommables.

IV. Le budget annexe port de plaisance

Le budget annexe du port de plaisance, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 192 238.24 € en section d'exploitation et à 278 587.57 € en section d'investissement.

V. Le budget annexe locations

Le budget annexe locations, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 88 635.27 € en section d'exploitation et à 785 265.99 € en section d'investissement.

En ce qui concerne ce budget, des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 10 000 € en fonctionnement.

La reprise des résultats 2019 permet l'inscription de 774 666.99 € pour l'acquisition de matériel et de travaux.

VI. Le budget annexe parkings

Le budget annexe des parkings, y compris les reports, s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 16 140.43 € en section d'exploitation et 183 964.16 € en section d'investissement.

En ce qui concerne ce budget, des compléments de crédits sont apportés à hauteur de 7 473.41 € en fonctionnement.